



Conseil d'État  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteur** Marie-Josée Reuse, PS/GC, Frédéric Carron, Les Vert.e.s, Marion Mabillard (suppl.), PLR/FDP et Blaise Lovisa (suppl.), PDCVr

**Objet** Transition énergétique : des panneaux thermiques comme alternative efficace

**Date** 11.06.2021

**Numéro** 2021.06.247 *en collaboration avec le DEF*

---

Depuis des années, le solaire thermique fait partie intégrante du programme des cours théoriques dispensés aux apprenants monteurs et dessinateurs en chauffage et aux apprentis monteurs et dessinateurs en installations sanitaires. Ces cours théoriques sont notamment orientés, d'une part, sur le dimensionnement de ces installations et, d'autre part, sur la connaissance et la compréhension des composants de telles installations. Ils sont dispensés à chaque apprenant à priori dès la 2<sup>e</sup> année de formation, avec des rappels réguliers les années suivantes.

S'agissant des aspects pratiques liés à ces installations solaires thermiques, les associations professionnelles valaisannes regroupant les entreprises des domaines du chauffage et des installations sanitaires actives sur le territoire cantonal – **tecbat** pour le Valais romand et **Suissetec** pour le Haut-Valais – ont récemment acquis un banc d'essai solaire thermique pour renforcer la formation des apprentis lors des cours interentreprises en ateliers-écoles. De plus, des cours pratiques de formation continue sont proposés régulièrement à tous les professionnels qui désirent se perfectionner dans le domaine. La participation à ces cours est qualifiée de « variable selon les sessions » par les associations.

Il est important de relever que les aides financières allouées par le canton pour les installations solaires thermiques se situent dans la « moyenne haute » des aides prévues par les cantons suisses pour ce type d'installations.

De plus, il faut noter, d'une part, que 30 communes valaisannes proposent pour ces installations des aides financières complémentaires cumulables à celles du canton et, d'autre part, que les déductions fiscales consécutives à la pose de tels panneaux constituent des aides supplémentaires importantes. Malgré cette situation favorable, depuis 2017 et l'introduction du Programme Bâtiments, sur près de 3'500 dossiers ayant bénéficié du paiement d'une aide financière du canton, seule une septantaine d'installations concernaient le solaire thermique. Cette situation résulte principalement de la concurrence avec les installations solaires photovoltaïques pour des raisons de coût, mais aussi de simplicité de mise en œuvre et d'exploitation.

Le Conseil d'Etat promeut et soutient donc suffisamment l'installation de panneaux thermiques par des aides financières et des déductions fiscales.

Il est donc proposé le classement de ce postulat.

Conséquences financières en francs :	néant
Conséquences sur le personnel en EPT :	néant
Conséquences sur la RPT :	néant
Conséquences sur la bureaucratie :	néant

**Lieu, date** Sion, le 8 mars 2023